

Recherches sociographiques



Jean GÉRIN-LAJOIE, *Les relations du travail au Québec*

Bernard Solasse

Volume 35, Number 1, 1994

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/056849ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/056849ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Département de sociologie, Faculté des sciences sociales, Université Laval

ISSN

0034-1282 (print)

1705-6225 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Solasse, B. (1994). Review of [Jean GÉRIN-LAJOIE, *Les relations du travail au Québec*]. *Recherches sociographiques*, 35(1), 141–142.

<https://doi.org/10.7202/056849ar>

indicateurs; celle d'Yvon MORIN exposant la politique d'évaluation au niveau collégial; celle de Jean-Yves LESCOP qui décrit les paramètres de l'évaluation dans un programme d'enseignement à distance, télé-université; celle d'Huguette BERNARD qui propose des indicateurs pédagogiques de la qualité de l'enseignement universitaire. Enfin, s'ajoutent à celles-ci, les commentaires personnels d'une professeure d'université, Estelle LACOURSIÈRE et celle d'une étudiante Lina FOREST. Une professeure, une étudiante, parlant en leur nom propre de leur expérience singulière, c'est bien peu dans un colloque sur la qualité de l'enseignement.

Est-il nécessaire de rappeler que ce sont justement les professeurs et les étudiants qui sont impliquées au premier chef dans le processus d'apprentissage? Depuis longtemps, les associations étudiantes ont élaboré des positions sur cette qualité nécessaire de la formation, demandé des correctifs et entrepris des actions concrètes. Ces dernières années, on a vu aussi les syndicats et associations de professeurs réfléchir sur cette question et défendre la qualité de la formation. Comment expliquer alors que le présent ouvrage nous présente presque uniquement une vue d'en haut et se centre ainsi sur les exigences technocratiques de définitions d'indicateurs? Comment ne pas manifester une certaine impatience devant ce procédé (conscient ou inconscient, peu importe) conduisant à un discours de mise à l'ombre, de minorisation de deux acteurs centraux dans le champ scolaire: les professeurs et les étudiants?

Dans un autre ordre d'idées, comment ne pas s'étonner qu'il n'y ait pas une tentative de discussion un peu développée du *show* médiatique provoqué par le palmarès de l'*Actualité*, dont l'ombre s'étend pourtant sur presque toutes les communications?

Malgré ces dernières remarques, il demeure que l'ouvrage permet d'ouvrir quelques pistes intéressantes sur les perspectives à adopter dans l'évaluation de la qualité de l'enseignement et sur les moyens de mieux garantir cette qualité. Espérons qu'on saura prolonger le débat avec une rigueur et un sérieux renouvelés, en y conviant plus largement les principaux intéressés, les professeurs et les étudiants.

Pierre DANDURAND

*Département de sociologie,
Université de Montréal.*

Jean GÉRIN-LAJOIE, *Les relations du travail au Québec*, Boucherville, Gaëtan Morin, éditeur, 1992, 378 p.

Enfin un livre sain, sans falbalas d'ordre méthodologique ou épistémologique et qui traite de l'essentiel, soit de la négociation et de l'application des conventions collectives de travail qui constituent la pierre angulaire de notre système de relations de travail.

Le plan est simple: l'implantation des syndicats au Québec par secteurs et branches d'activité, «La fondation et l'accréditation des syndicats»; la négociation des conventions collectives de travail et le recours à l'arbitrage des griefs.

Chaque thème, chaque chapitre sont accompagnés d'exemples ou de documents convaincants et le cas échéant, de données statistiques pertinentes.

Trente années au service du Syndicat des Métallos et de la FTQ : l'expérience est sans équivalence, ce qui permet d'aller à l'essentiel, du moins lorsqu'il s'agit des relations du travail dans le secteur privé.

Étudiants et étudiantes de premier cycle en relations industrielles, en administration, en sociologie, en sciences économiques, responsables et militants syndicalistes, cadres ou conseillers, ce livre introductif peut être lu par tous avec profit.

Bernard SOLASSE

*Département des relations industrielles,
Université Laval.*

Pierre VERGE et Gregor MURRAY, *Le droit et les syndicats*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1991, 500 p.

La doctrine juridique considère généralement le droit comme un ensemble de normes régissant la société. Cependant, les normes de comportement ne forment pas le seul objet du droit : celui-ci établit aussi le cadre de constitution et de fonctionnement des institutions sociales, particulièrement de celles qui participent du pouvoir d'État. Le droit du travail illustre bien ce phénomène : s'il existe quelques normes substantives, et même quantitatives, définissant les droits et obligations des travailleurs et des employeurs dans leur rapport de salariat, c'est surtout le cadre de la négociation collective qui a pris une importance majeure pour déterminer les conditions de travail des salariés. C'est dire l'importance du rôle des syndicats comme acteurs centraux du système de relations de travail.

Les syndicats constituent un sujet d'observation idéal pour qui veut pratiquer la sociologie du droit ou la discipline des « relations industrielles » qui s'est développée avec l'expansion de la négociation collective. L'analyse des aspects proprement juridiques du développement et du fonctionnement du syndicalisme contemporain apparaît tout à fait essentielle à une approche complète du phénomène par toutes les disciplines des sciences sociales. Les spécialistes de ces disciplines trouveront ici une excellente occasion de s'initier aux concepts et pratiques juridiques, et d'enrichir leur réflexion par la prise en compte d'une dimension significative de la réalité sociale du syndicalisme.

Par l'ambition que suggère son titre, annonçant l'étude d'une institution vivante et non celle d'un concept abstrait, l'ouvrage étudié entreprend de dépasser la glose descriptive des textes juridiques pour les contextualiser et en apprécier la portée sociale. Pour relever ce défi, les deux auteurs, professeurs à l'Université Laval, ont mis en commun leurs approches de juriste et de spécialiste des relations industrielles. Dans sa forme et son objet, l'ouvrage se présente principalement comme un exposé de doctrine juridique ; mais dans son propos il nous révèle des perspectives qui dépassent le simple étalage des règles juridiques, ou même